

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 03/03/2020

Le conseil municipal s'est réuni mardi 3 mars 2020 sous la présidence de Valérie LE DENN et avec la participation de Mr CHAPALAIN, Trésorier.

Vote du compte de gestion 2019 et comptes administratifs

Budget ASPL :

Fonctionnement :

Dépenses : 69 618.66 € Recettes : 67 930.07 € Déficit : 1 688.59 €

Budget Commerce :

Fonctionnement : Dépenses : 222 € Recettes : 4 048.14 € Excédent : 3 826.14 €

Investissement : Dépenses : 00 € Recettes : 00 €

Budget Commune:

Fonctionnement :

Dépenses : 292 166.86 € Recettes : 335 419.51 € Excédent : 43 252.65 €

Investissement :

Dépenses : 174 148.95 € Recettes : 319 389.48 € Excédent : 145 240.53 €

L'ensemble des comptes de gestion et comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des impôts locaux en vigueur en 2019.

- Taxe d'habitation : **11.50 %**
- Taxe foncière (bâti) : **15.48 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **35.32 %**

Unanimité

Budgets Primitifs 2020:

Budget ASPL :

Fonctionnement :

Dépenses - Recettes : 73 970.00 €

Budget Commerce :

Fonctionnement :

Dépenses - Recettes : 10 987.69 €

Investissement :

Dépenses - Recettes : 25 397.54 €

Budget Commune:

Fonctionnement :

Dépenses - Recettes : 356 370 €

Investissement :

Dépenses - Recettes : 398 476.16 €
Affectation de résultat : 23 252.65 €

Les budgets ASPL, Commerce, Commune ont été adoptés à 6 voix pour et 4 abstentions

Les projets 2020 :

Parking Dédé ROLLAND : Fin de l'aménagement du parking

Mairie : changement d'ordinateur

Eglise : Mise en conformité parafoudre

Voirie 2019 : route de Troumoulouarn, Keriven, Ty Nevez et Kermadiou.